

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2016

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du vendredi 29 janvier 2016**

Date de la convocation : 22 janvier 2016

Heure d'ouverture de la séance : 19 heures 00

Heure de la clôture : 21h25

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Jean-Pierre PASUTTO, Marie-France CHARPENTIER, Julien MOREL, Christian JACQUEMOUD, Fabien COUTURIER, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, André DERISOUD, Stéphanie MATTANA

Excusé : Stéphane BURDIN,

Pouvoirs :

Stéphane BURDIN a donné procuration à Jean-Pierre PASUTTO

Secrétaire de séance : Fabien COUTURIER

1. Approbation du compte rendu du vendredi 11 décembre 2015 :

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu tel que présenté.

2. Lecture des décisions du maire :

Aucune décision du maire n'a été prise.

3. Achat d'une partie des parcelles B 1512 et B 1513 (nouvelles parcelles B 1601 et B 1603):

Monsieur le Maire rappelle que pour faciliter le passage du car scolaire au lieu-dit « Chatenod », il a été convenu d'effectuer des aménagements de voirie.

Les élus ont donc rencontré les propriétaires de ces parcelles B1512 et B 1513 à savoir Mme GOUTAZ Madeleine, Mme FAURAX née GOUTAZ Nicole, Mme FAURAX née GOUTAZ Denise

Vu la promesse de vente signée par la commune et les propriétaires donnant leur accord en date du 02/08/2015

Vu le document d'arpentage établi par le cabinet de géomètres-experts MONOT-URSOT, Considérant que la commune souhaite se porter acquéreur de 47m² sur la parcelle B1512 et 76m² sur la parcelle B 1513 au prix de 8€/m²

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Accepte l'achat de 47 m² de la parcelle B 1512 au prix de 8€/m² et 76 m² de la parcelle B 1513 au prix de 8€ le m²

Dit que les frais seront pris en charge par la commune

Autorise le maire ou l'adjoint à signer l'acte notarié à venir et toutes les pièces nécessaires à cet achat,

S'engage à régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au budget communal.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2016

4. Report d'investissement :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émises dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Chapitre 21 : 122 457€ x 1/4 = 30 614€

Chapitre 23 : 533 218 € x 1/4 = 133 304€

5. Mise en place des paiements sur INTERNET :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la possibilité donnée par la Direction Générales des Finances Publiques (DGFIP) de mettre à disposition des Collectivités territoriales, un outil pour le paiement des titres par carte bancaire sur Internet. Cet outil est dénommé TIPI.

Considérant l'opportunité pour la mairie de mettre en place cet outil et les modalités proposées par le DGFIP, le président demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de mettre en place l'outil TIPI

Instaure ce moyen de paiement sur les titres émis par la mairie (factures d'eau et assainissement)

Autorise le Maire à signer la convention nécessaire pour la mise en place de cette procédure,

Décide d'utiliser ce moyen de paiement à compter du 1^{er} février 2016.

6. Subvention exceptionnelle pour voyage à Paris des élèves de CM2 du groupe scolaire "La Donnaz"

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la classe de CM2 du groupe scolaire « La Donnaz » a été sélectionnée pour aller visiter l'Assemblée Nationale à Paris le mardi 29 mars 2016.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2016

Mme la Directrice sollicite auprès des 3 communes (Chessenaz, Clafond-Arcine, et Vanzy) une aide pour le financement du transport par train et bus pour le déplacement à Paris.
Monsieur le Directeur Académique n'a pas encore donné son accord : il souhaite attendre la publication des évolutions envisagées de l'Etat d'urgence avant d'arrêter sa décision. Il explique que ces évolutions devraient être annoncées début février.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'accord de cette subvention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Donne son accord pour le versement d'une subvention,
Dit qu'il a trop peu d'éléments en sa possession pour décider du montant à verser,
Propose que cette décision soit remise lors d'un prochain conseil municipal.

7. Urbanisme :

CUa 07429116X0001 : SCP LAFAY -DOGNETON représentée par Maître Thierry LAFAY 4 place de la République 01420 SEYSSEL
Parcelles : A 155/453/1176/1178
Adresse : Vanzy
Cu d'information

CUa 07429116X0002 : Maître Gilles DE GRUTTOLA 400 rue du grand Pont 74270 FRANGY
Parcelle : B 1581
Adresse : Chatenod
CU d'information

DP 07429116X0001 BORGET Paul 17 chemin d'Essertoux 74270 VANZY
Parcelles : A 247/248/1197/1199/1201
Adresse : 17 chemin d'Essertoux
Objet : modification de fenêtres
Avis favorable du Conseil Municipal

8. Questions diverses

ACCA Vanzy :

Vu la demande de Monsieur CARAVETTI Julien représentant de l'ACCA de VANZY sollicitant l'aide de la commune pour l'organisation du concours de chiens courants qui aura lieu les 27 et 28 février 2016 à Challonges.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide d'allouer à l'ACCA de VANZY, une subvention de 100 euros.
De régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au budget 2016.


Assainissement :

Mr le Maire explique que l'ouverture des plis pour les travaux d'assainissement aura lieu le 24/02/2016.

Il précise que la commune va recevoir le devis du SYANE pour enterrer les réseaux secs.
Un poste de refoulement prévu est situé sur une parcelle appartenant à ASTER et est en zone humide. Des négociations sont en cours pour la mise à disposition de la surface nécessaire.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2016


 Forage des Vorziers :

André DERISOUD explique que pour l'accès au site de forage aux Vorziers, certaines parcelles ont été achetées par le syndicat des eaux de la Semine d'autres propriétaires ont signés des servitudes.


 Achats envisagés en 2016 :

- Une nouvelle photocopieuse
- Des brises soleils pour la porte d'entrée
- Un abri bus pour l'arrêt de Chatenod

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour l'ensemble de ces achats.

 Travaux de restructuration de la mairie :

Un courrier AR va être envoyé à l'entreprise LAFONT concernant les travaux défectueux constatés au niveau des peintures extérieures de la Mairie de Vanzly, en leur demandant d'intervenir dans les deux mois.


 Traversée du chef-lieu :

Une rencontre a eu lieu entre l'entreprise Eiffage et des élus pour trouver une solution pérenne concernant les îlots et bordures arrachées par les poids lourds.

 Chemin du Crêt :

Une demande orale d'un administré a été faite à Mr le Maire pour demander le goudronnage d'une partie du chemin.

Après discussion, le conseil municipal a décidé d'organiser une visite sur place pour une évaluation des travaux.

 Journée de la Terre :

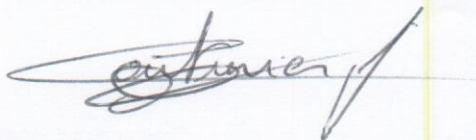
La commune organisera la journée de la terre : samedi 2 avril 2016.

 Réunion public :

La Communauté de Commune de la Semine prévoit une réunion public le 18 février 2016 à 19h à la salle polyvalente d'Eloise.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h25.

Le secrétaire de séance,
Fabien COUTURIER



Le Maire,
Jean Yves MÂCHARD

